

29 février est au moins aussi favorable, sinon meilleure qu'on pouvait l'espérer avec tous les obstacles apportés au mouvement des affaires par une saison des plus contraire.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 janvier et au 29 février 1904:

PASSIF	31 janv. 1904	31 fev. 1904
Capital versé	\$78,625,589	\$78,701,542
Reserves	50,633,096	50,772,405
Circulation	\$56,973,273	\$57,736,243
Depôts du Gouv. Fédéral	2,382,013	3,530,760
Depôts des gouvernements provinciaux	5,605,911	5,282,216
Dep. du public remb. à demande	107,323,255	107,706,725
Dep. du public remb. après avis	287,248,911	289,547,284
Depôts reçus ailleurs qu'en Canada	37,300,337	38,287,169
Emprunts à d'autres banques en Canada	692,111	539,647
Depôts et bal. dus à d'autres banq. en Canada	3,983,608	3,939,970
Bal. dues à d'autres banq. en Angleterre	3,085,734	3,861,423
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger	1,196,014	961,823
Autre passif	10,043,262	7,850,728
	\$516,131,538	\$519,287,061
ACTIF		
Especies	\$15,821,603	\$15,934,688
Billets fédéraux	31,277,656	31,259,929
Depôts en garantie de circulation	3,130,811	3,120,811
Billets et chèques sur autres banques	11,280,768	17,338,598
Prêts à d'autres banques en Canada garantis	668,191	590,935
Depôts et bal. dans d'autres banq. en Canada	5,412,080	4,955,710
Bal. dues par agences et autres banq. en Ang.	8,861,511	4,139,291
Bal. dues par agences et autres banq. à l'étranger	13,157,473	11,988,353
Obligations des gouvernements	10,697,910	10,506,347
Obligations des municipalités	14,309,065	14,456,017
Obligations actions et autres valeurs mobilières	38,931,549	38,360,618
Prêts à demande remb. en Canada	38,149,737	38,169,805
Prêts à demande remb. ailleurs	36,133,662	40,395,339
Prêts cour. en Canada	384,754,452	389,627,686
Prêts courants ailleurs	18,918,983	17,995,796
Prêts au Gouv. Fédéral		
Prêts aux gouvernements provinciaux	2,474,400	2,622,923
Créances en souffrance	2,074,724	2,527,696
Immeubles	832,000	741,872
Hypothèques	738,772	715,434
Imm. occupées par banq.	8,972,713	9,078,050
Autre actif	6,100,777	5,383,993
	\$654,545,980	\$659,000,115

LES TAXES

Correspondance

NOUS recevons la lettre suivante trop tard pour pouvoir y répondre maintenant.

Cette question des taxes à créer est très importante, pour les commerçants comme pour les propriétaires. Il ne fait de doute pour ceux qui songent à l'avenir de Montréal que le Conseil Municipal a besoin de se créer des ressources nouvelles. La question se pose alors: qui devra payer, le commerce ou la propriété?

Notre correspondant répond à un article du "Prix Courant", nous étudierons la semaine prochaine la question à nous

veau en nous basant sur les termes de sa lettre.

Monsieur le rédacteur.

Je vois par votre article du 15 mars dans le "Prix Courant", [La Cité de Montréal et les taxes à créer] que vous semblez favoriser une augmentation de taxe sur la propriété foncière, sans doute sans vous être bien rendu compte que la taxe actuelle pèse déjà trop lourdement sur le propriétaire, et vous n'êtes pas sans ignorer que le capital ne donne rien à la cité, tout en ayant la jouissance des améliorations faites par les propriétaires, tel que les parcs publics, l'entretien et l'arrosage des rues, la construction des trottoirs permanents, canaux, élargissement de rues, etc., etc.

La construction et l'entretien des écoles sont aussi entièrement à la charge du propriétaire, cependant le capitaliste y fait instruire ses enfants sans qu'il lui en coûte rien; de plus le maintien de la force de police et des pompiers dont il profite autant que le propriétaire, lui sont aussi fournis gratuitement; vous savez sans doute aussi que bon nombre d'églises sont bâties exclusivement par les propriétaires, et cependant le capitaliste en jouit également, toujours sans rien payer, de sorte que le montant total que le propriétaire a à supporter pour toutes les charges ci-haut mentionnées, s'élève à 30 % des revenus de la propriété.

Ne croyez-vous pas qu'il serait plus que temps que le capital vint en aide au propriétaire, pour alléger celui-ci de son lourd fardeau, et créer en même temps une augmentation de revenus à la cité dont les ressources ne sont pas suffisantes, nous sommes les premiers à le reconnaître? mais il est impossible de songer un seul instant à augmenter les taxes foncières, municipales ou scolaires.

Sous ces circonstances, il serait urgent que la Cité de Montréal prenne les moyens de retirer un revenu sur le capital, en imposant une taxe sur tous les revenus [income tax], comme cela se fait dans la plupart des villes américaines, ainsi que dans beaucoup de cités du Haut-Canada, spécialement à Toronto; il n'y aurait qu'à copier le mode en usage en cette dernière ville, et qui donne entière satisfaction à la cité et à toutes les classes de citoyens.

Je vous inclus un tableau tiré du rapport du trésorier de la cité pour 1901, par lequel il vous sera facile de vérifier les allégués de la lettre ci-dessus; ce tableau a été préparé au commencement de l'année 1903, le rapport de 1902 n'étant pas encore publié, mais les choses ne sont pas changées.

Vous priant de donner à cette question votre attention toute spéciale.

UN ABONNE.

Propriétaire.

LE COLPORTAGE

Les marchands veulent son abolition

A UNE assemblée des Associations des marchands de Montréal convoquée par M. J. A. Beaudry, secrétaire de l'Association des Epiciers de Montréal, qui a eu lieu le 23 mars, 149 rue Berri, étaient représentées: la Société des Marchands Détailliers de Nouveautés par M. J. O. Gareau, M. J. M. Marcotte, etc.; l'Association des Bouchers, par MM. Alfred Leduc, M. J. Lamoureux, L. R. Trudeau; l'Association des Marchands de Chaussures, par M. J. G. Watson, J. I. Chouinard.

M. N. Chartrand, le dévoué président de l'Association des Epiciers, présidait l'assemblée.

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.

"Attendu que le colportage est une nuisance publique tant pour les commerçants que pour les consommateurs, au point de vue du dommage qu'il cause aux marchands et des ennuis qu'il occasionne aux familles privées.

"Attendu que souvent la qualité des marchandises vendues par les colporteurs est en contravention avec les lois et les règles de l'hygiène.

"Attendu que les taxes perçues par la ville de cette source de revenu sont insignifiantes en comparaison de celles payées par le commerce régulier de la ville de Montréal;

"Attendu qu'il est du devoir et de l'intérêt de la ville de Montréal de protéger et d'encourager le commerce honnête et légitime en favorisant les intérêts généraux des marchands réguliers.

Il est résolu unanimement de demander aux échevins d'appuyer fortement auprès de la législature les amendements proposés à la charte concernant la prohibition "in toto" du colportage dans les limites de la Cité de Montréal.

A vendre, l'édition complète de la "Minerve", un beau document à avoir. S'adresser à M. Armand Chaput.

Exercices Physiques

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée d'autre part à l'adresse des hommes d'affaires et de professions sur l'établissement par M. Deslauriers, au no. 242 de la rue Saint-Jacques, d'une salle d'exercices physiques. C'est une institution scientifique essentiellement moderne et appelée à faire beaucoup de bien — à peu de frais. Les hommes d'affaires, les personnes qui, professionnellement, n'ont pas l'occasion de prendre beaucoup d'exercice, se trouveront bien d'un essai d'entraînement sous la direction de M. Deslauriers. Ceux qui ont essayé de ce système s'en trouvent bien.

La maison L. Chaput, Fils & Cie, offre des belles valeurs dans les thés Japans depuis 16c en montant. Les acheteurs devraient en profiter.